



Conseil de la Ville

Règlement RV-2004-02-78 modifiant le Règlement de zonage numéro 577 de l'ex-Municipalité de Pintendre

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification au plan de zonage 1 / 4 - agrandissement de la zone 171 C**

Le plan de zonage 1 / 4 du Règlement de zonage numéro 577 de l'ex-Municipalité de Pintendre est modifié par l'agrandissement de la zone 171 C à même une partie de la zone 144 R, le tout tel qu'illustré au plan de zonage joint en annexe « A ».

Adopté le 4 octobre 2004

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

(signé) André Hamel

André Hamel, maire suppléant

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 24 NOVEMBRE 2004